
**PROCÈS-VERBAL DE LA 147^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE LUNDI 13 FÉVRIER 2023 À 18 H AU LOCAL F-240**

Présences	:	Véronique Assor, Adel Omar Dahmane, Kim Dufresne, Coralie Duque, Esteben Harguindeguy (quitte à 18h30), Stéphane Jean-Bart, Étienne Langlois, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc, Caroline Otis, Johanne Prud'homme, Élane-Marie Rouleau et Olivier Thibert
Absences	:	Joffrey Bouchard et Marie-Ève Paquin
Invitées	:	Pascale Dupaul, Mariève Fortin, Esther Fournier, Dominic Leblanc et Cynthia Lemieux
Présidence d'assemblée	:	Stéphane Mercier
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

147.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18h02.

Le président présente les nouveaux membres, soit mesdames Véronique Assor et Johanne Prud'homme. Il souligne également que le mandat de monsieur Esteben Harguindeguy a été renouvelé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour trois ans. Il profite également de l'occasion pour informer les membres que le mandat de monsieur Adel Omar Dahmane est terminé, mais qu'il peut poursuivre jusqu'à la nouvelle nomination.

147.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL230213-01

Sur proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

147.1	Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	Pour
147.2	Ordre du jour	Adoption
147.3	Procès-verbaux : <ul style="list-style-type: none">• Assemblée ordinaire du 22 novembre 2022• Assemblée extraordinaire du 13 décembre 2022	Adoption
147.4	Suite des procès-verbaux	
147.5	Parole à l'assemblée	

147.6	Règlements	Avis
	147.6.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière	
	147.6.2 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière	
147.7	Calendrier scolaire 2023-2024	Adoption
147.8	Rapport financier annuel 2021-2022 du Cégep de Lanaudière <i>Présenté par : Esther Fournier, directrice Direction des ressources financières et de la formation continue</i>	Présentation
147.9	Devis d'évaluation du programme de Techniques juridiques <i>Présenté par : Cynthia Lemieux, directrice adjointe Service des programmes et du développement pédagogique</i>	Adoption
147.10	Plan stratégique 2023-2028 – Document consolidé <i>Présenté par : Dominic Leblanc, directeur adjoint Recherche et développement institutionnel</i>	Avis
147.11	Plan de réussite éducative 2023-2028 (documents joints) (20 minutes) <i>Présenté par : Mariève Fortin, directrice adjointe Service aux étudiants et de la réussite</i>	Adoption
147.12	Épreuve synthèse du programme en Techniques d'éducation à l'enfance <i>Présenté par : Cynthia Lemieux</i>	Adoption
147.13	Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	Avis
147.14	Rapport de la direction <i>Présenté par : Caroline Otis, directrice du Cégep à L'Assomption</i>	Présentation
147.15	Dépôt de documents 147.15.1 Offre de cours complémentaires et l'offre de cours d'éducation physique pour l'année 2023-2024	Dépôt
147.16	Autres points	
147.17	Présidence et vice-présidence du conseil d'établissement	Élections
147.18	Prochaine assemblée : le mardi 21 mars 2023 à 18h (au besoin)	

147.19 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

147.3 Adoption des procès-verbaux

- **Assemblée ordinaire du 22 novembre 2022**

CECL230213-02

Sur proposition de madame Kim Dufresne, dûment appuyée par monsieur Étienne Langlois, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 145^e assemblée ordinaire tenue le mardi 22 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

- **Assemblée extraordinaire du 13 décembre 2022**

Une correction est demandée au 3^e paragraphe du point 146.4 qui devrait se lire comme suit :

Madame Pascale Dupaul explique le processus qui a mené à ce résultat. Elle porte à l'attention des membres que le profil Innovation sociale a été retirée des grilles en raison du faible nombre d'inscriptions.

Finalement, il est convenu de transmettre aux membres la lettre qui a été lue durant cette assemblée.

CECL230213-03

Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par monsieur Olivier Thibert, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 146^e assemblée extraordinaire tenue le mardi 13 décembre 2022, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

147.4 Suite du procès-verbal

En suivi du procès-verbal du 22 novembre dernier, Madame Caroline Otis informe les membres que la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractères sexuels (PVACS)* a été adoptée lors du conseil d'administration du 30 novembre 2022.

147.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

147.6 Règlements

147.6.1 Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants et étudiantes du Cégep régional de Lanaudière

Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration. Madame Otis porte à l'attention des membres les modifications.

Attendu que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2023-2024;

Attendu que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230213-04

Sur proposition de madame Valérie Leblanc, dûment appuyée par monsieur Olivier Thibert, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

147.6.2 Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants et des étudiantes du Cégep régional de Lanaudière

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Madame Otis explique que des travaux avaient été réalisés afin d'arrimer les droits de scolarité au coût de la vie. Toutefois, en raison de l'entrée en vigueur de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*, les cégeps sont contraints à une augmentation maximale de 3%. Cette limitation de l'augmentation des droits de toute nature engendre un manque à gagner faisant en sorte que certains autres frais devront être augmentés.

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230213-05

Sur proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Véronique Assor, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration concernant les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

147.7 Calendrier scolaire 2023-2024

Madame Otis présente le nouveau calendrier scolaire 2023-2024. Elle indique que la semaine sans cours ajoutée pour une première fois à l'automne dernier a été grandement appréciée de tous. C'est pourquoi elle se retrouve dans le projet de calendrier 2023-2024. Selon le Règlement no 1, le conseil d'établissement doit adopter le calendrier scolaire annuel. Conformément à l'article 18 du RREC, les sessions d'automne et d'hiver comptent chacune un minimum de quatre-vingt-deux (82) jours consacrés aux cours et à l'évaluation des apprentissages.

Le 29 novembre dernier, madame Sonia Ducharme Beausoleil a présenté aux membres de la commission des études le projet de calendrier scolaire 2023-2024. Ce dernier est conforme aux dispositions prévues au Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire.

Attendu la présentation de madame Caroline Otis, directrice

Attendu que le calendrier scolaire 2023-2024 respecte les dispositions du Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire ;

Attendu que le projet de calendrier scolaire 2023-2024 a été présenté à la commission des études du 29 novembre 2022 ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 17 janvier 2023;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230213-06

Sur proposition de madame Johanne Prud'homme, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité.

147.8 Rapport financier annuel 2021-2022 du Cégep de Lanaudière

Présenté par : Esther Fournier, directrice

Direction des ressources financières et de la formation continue

Madame Esther Fournier présente les résultats financiers pour l'année 2021-2022. Elle explique le contexte de cette année financière. Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers représentent une image fidèle de la situation financière du Cégep régional de Lanaudière au 30 juin 2022. Le Cégep régional de Lanaudière a terminé l'année 2022 avec un déficit de 108 550\$ après le remboursement d'un emprunt et le virement au solde de fonds des immobilisations.

147.9 Devis d'évaluation du programme de Techniques juridiques

Présenté par : Cynthia Lemieux, directrice adjointe

Service des programmes et du développement pédagogique

Madame Cynthia Lemieux présente le devis d'évaluation du programme de *Techniques juridiques*. Conformément au cycle de gestion des programmes d'études régi par l'ancienne politique PIGEP, le programme *Techniques juridiques* a fait l'objet d'une évaluation, en 2013, reposant sur l'actualisation et les préoccupations relatives à l'adéquation des ressources humaines et matérielles. À l'issue de cette dernière évaluation, la grille de cours du programme a été modifiée une première fois en 2014 et à nouveau en 2016 afin d'apporter certaines modifications en regard des constats et recommandations soulignés. Cependant, quelques recommandations émanant du rapport n'ont pas été suivies. Conformément à la PIEP en vigueur au Cégep de Lanaudière à L'Assomption, il convient de procéder à une évaluation en profondeur du programme *Techniques juridiques* et d'en appliquer les recommandations futures dans une perspective d'évaluation continue. Cette évaluation permettra notamment de s'assurer de la qualité de l'offre de formation, de consolider l'approche programme et de baliser la réussite des étudiants.

Attendu que le programme n'a pas été évalué depuis 2013 et que certaines des recommandations n'ont pu être suivies;

Attendu que la qualité du programme découle de la concertation relative à l'approche programme;

Attendu que le programme doit s'inscrire dans le processus d'évaluation en continu;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de *Techniques juridiques*;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 29 novembre 2022;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230213-07

*Sur proposition de madame Kim Dufresne, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le devis d'évaluation du programme *Techniques juridiques*.*

Adoptée à l'unanimité.

147.10 Plan stratégique 2023-2028 – Document consolidé

*Présenté par : Dominic Leblanc, directeur adjoint
Recherche et développement institutionnel*

Monsieur Dominic Leblanc présente le document consolidé du Plan stratégique 2023-2028 du Cégep régional de Lanaudière et explique le processus de consultation. Le plan stratégique d'une organisation contient les objectifs qu'elle souhaite se fixer au cours d'un horizon donné et établit des actions en vue de les atteindre. Opération essentielle à toute institution, l'élaboration d'un tel plan permet de se positionner sur différents enjeux et de prioriser les éléments sur lesquelles elle souhaite se concentrer.

En raison du modèle particulier du Cégep régional de Lanaudière, sa planification stratégique comprend deux principaux volets : un volet régional et un volet local. Le volet régional contient les éléments structurants et orientant pour l'ensemble du Cégep régional de Lanaudière : sa mission, ses valeurs, les enjeux auxquels il est confronté de même que les objectifs qu'il se fixe pour y faire face.

Le volet local contient quant à lui les actions que souhaite déployer chacun des collèges constitutifs, le siège social et la direction de la formation continue et des services aux entreprises afin de pouvoir atteindre les différents objectifs régionaux. Ce volet prend en considération la culture et la réalité des différents collèges et des services, leurs souhaits, leurs priorités ainsi que leurs ressources.

Souscrivant à des principes de coopération et de participation active, le Cégep régional de Lanaudière a sollicité la collaboration de la communauté et de ses partenaires afin d'élaborer le Plan stratégique 2023-2028.

Étape 1 : Identification de la mission, des valeurs et des enjeux (opération régionale)

En premier lieu, le comité de pilotage, ayant analysé le contexte interne et externe de l'organisation, a proposé une série d'enjeux pour l'ensemble du Cégep régional de Lanaudière sur lesquels pourrait reposer le plan stratégique. Cette série d'enjeux a par la suite été soumise pour consultation auprès des parties prenantes. Lors de cette consultation, qui s'est déroulée à l'automne 2021, la communauté a également été questionnée sur les valeurs à privilégier de même que sur l'énoncé de mission de l'organisation. Cette consultation régionale, la première d'une série de trois, a identifié les souhaits, les besoins ainsi que les préférences de la communauté et des partenaires. Elle a également permis de déterminer la mission, les enjeux et les valeurs qui servent d'assise au plan stratégique de notre institution. Lors de cette opération, les membres de la communauté ont participé à la consultation, dont des membres du personnel, des étudiants et des partenaires du milieu de l'éducation, du milieu socioéconomique et du marché du travail ont complété le sondage. Des membres du conseil d'administration et des conseils d'établissement l'ont également complété.

Étape 2 : Identification des objectifs et des indicateurs (opération régionale)

Sur la base des résultats de la consultation de l'étape 1, le comité de pilotage a par la suite été appelé à sélectionner les enjeux qui se sont illustrés. Il s'est fait par la suite confier la tâche d'identifier, pour chacun d'entre eux, une série d'objectifs et d'indicateurs. Cette série d'objectifs a aussi été, par la suite, soumise pour consultation auprès des mêmes parties prenantes qu'à l'étape 1, à savoir des membres du personnel, des étudiants, des partenaires du milieu de l'éducation, du milieu

socioéconomique, du marché du travail et de membres des instances administratives. Cette consultation s'est tenue à l'hiver 2022.

Le volet régional du Plan stratégique 2023-2028 a été présenté dans les instances locales et régionales au printemps 2022.

Étape 3 : Identification des actions (opération locale)

Une fois les enjeux et les objectifs identifiés sur le plan régional, des consultations dans les collèges constituants, au siège social et au service de la formation continue et des services aux entreprises ont servi à déterminer des actions précises pour les atteindre. Ces consultations se sont déroulées à l'automne 2022 et ont pris des formes distinctes dans les différents établissements et ont notamment compris des journées de discussion, des groupes de réflexion et des discussions dans les instances.

Les volets locaux du Plan stratégique 2023-2028 ont été présentés dans les instances locales à l'hiver 2023.

***Attendu** que la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel stipule que tout cégep doit se doter d'un plan stratégique;*

***Attendu** que la structure du Cégep régional de Lanaudière requiert une planification stratégique régionale et des planifications locales;*

***Attendu** les consultations menées auprès de la communauté à l'automne 2021 et à l'hiver 2022 afin d'identifier le volet régional du plan stratégique;*

***Attendu** la présentation des orientations régionales du plan stratégique dans les instances locales et régionales au printemps 2022;*

***Attendu** les consultations menées dans les collèges constituants, au siège social et à la formation continue à l'automne 2022 afin d'identifier les volets locaux du plan stratégique;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 7 février 2023;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL230213-08

Sur proposition de madame Johanne Prud'homme, dûment appuyée par madame Valérie Leblanc, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour le Plan stratégique 2023-2028 du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

147.11 Plan de réussite éducative 2023-2028

*Présenté par : Mariève Fortin, directrice adjointe
Service aux étudiants et de la réussite*

Madame Mariève Fortin présente le nouveau Plan de réussite éducative 2023-2028 du Cégep de Lanaudière à L'Assomption (CLA). Elle indique qu'il s'inscrit dans les valeurs, la mission et les orientations du Plan stratégique du Cégep de Lanaudière 2023-2028, plus spécifiquement au niveau des enjeux suivants :

- Enjeu 2 : Inclusion et réussite d'un effectif étudiant de plus en plus hétérogène, aux besoins variés et aux parcours et rythmes scolaires diversifiés;
- Enjeu 3 : Émergence de nouveaux modes d'apprentissage, de nouvelles formules pédagogiques et d'outils technologiques.

L'écriture de ce plan a été pilotée par le comité de la réussite. Les impacts de la pandémie sur la clientèle étudiante, les défis sociétaux auxquels ils sont confrontés, le portrait de la réussite de la clientèle et l'expérience vécue des différents intervenants ont permis de dégager des enjeux préoccupants pouvant faire obstacle au succès éducatif de nos étudiants. De ces enjeux, trois objectifs principaux guideront nos actions pour les cinq prochaines années.

Ce nouvel outil se veut accessible, clair et concret et il guidera l'ensemble de nos actions afin de permettre la réussite du plus grand nombre d'étudiants. Il a comme but de mobiliser l'ensemble du personnel enseignant, professionnel, de soutien et d'encadrement vers cet intérêt commun.

Le Plan de réussite éducative sera effectif dès son adoption par le conseil d'établissement, et ce, jusqu'en 2028.

Une correction sera apportée au nom de l'étudiante ayant participé aux travaux.

On soulève que la nouvelle *Loi 25 modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* représente un défi pour les enseignants, étant donné que les diagnostics des étudiants ne peuvent plus être divulgués. Madame Otis indique que nous travaillons sur ce dossier afin de nous doter de balises pour nous assurer de la réussite éducative de nos étudiants.

Elle fait part aux membres de nos obligations relatives à cette nouvelle Loi. Un comité sur la protection des renseignements personnels a été mis en place à cet effet. Un document explicatif sera envoyé aux membres.

On souligne l'excellent travail de madame Mariève Fortin et du comité à l'égard de ce nouveau plan de réussite.

Attendu que le Plan de réussite éducative s'inscrit dans les valeurs et les orientations du Plan stratégique du CRL;

Attendu qu'une approche collaborative a été adoptée pour l'élaboration dudit plan;

Attendu que le Plan de réussite éducative reflète l'ensemble des enjeux et des préoccupations de la communauté du CLA;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 7 février 2023;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230213-09

Sur proposition de madame Véronique Assor, dûment appuyée par madame Coralie Duque, il est résolu d'adopter le Plan de réussite éducative 2023-2028 du Cégep de Lanaudière à L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité.

147.12 Épreuve synthèse du programme en Techniques d'éducation à l'enfance

Présenté par : Cynthia Lemieux

Madame Cynthia Lemieux présente ce document. Le programme Techniques d'éducation à l'enfance est en constante évolution. Depuis plusieurs années, la demande des étudiants est d'être actifs dans leurs apprentissages. Il est d'ailleurs démontré que d'utiliser des formules pédagogiques qui mettent l'étudiant au centre de son apprentissage (formule « pédocentrée ») lui permet de mieux assimiler et comprendre la théorie. Puisque les enseignantes ont à cœur les apprentissages de leurs étudiants, les méthodes pédagogiques et les évaluations sont de plus en plus adaptées au marché du travail. Pour cette raison, le département d'éducation à l'enfance a décidé d'actualiser son épreuve synthèse de programme (ESP) pour permettre aux étudiants d'être évalués en situation authentique.

Voici donc les éléments de cette nouvelle ESP :

- Il s'agit d'une analyse réflexive en quatre parties en faisant des liens entre la formation spécifique et la formation générale commune;
- La première partie consiste à porter un regard sur la formation. Les étudiants devront principalement faire un retour sur plusieurs points marquants de leur formation comme des travaux significatifs, des évènements marquants, des attitudes professionnelles acquises en cours de formation, etc.;
- La deuxième partie consiste à porter un regard sur les habiletés en contexte pratique. Ils devront, entre autres, faire une synthèse du développement des compétences du stage 1 au stage 3, analyser leurs compétences dominantes et leurs compétences à parfaire, signifier l'apport de la formation générale et cibler les défis sur lesquels ils devront travailler sur le marché du travail;
- La troisième partie fait référence à leur plan de perfectionnement continu. Les étudiants devront, à ce moment, établir un plan de perfectionnement pour améliorer les défis ciblés au point 2. Ils devront aussi décrire leur vision à court, moyen et long terme sur le plan professionnel;
- La dernière partie est une présentation orale représentant leur portrait personnel en fin de parcours scolaire. Le but est de démontrer son évolution depuis le jour 1 en TÉE à aujourd'hui.

Évidemment, l'étudiant sera porté à utiliser sa créativité et pourra utiliser des analogies pour en faire la présentation.

Attendu la demande des étudiants d'être actifs dans leurs apprentissages;

Attendu l'avis favorable du comité de programme de Techniques d'éducation à l'enfance;

Attendu l'avis favorable de la commission des études du 29 novembre 2022;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230213-10

Sur proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur Olivier Thibert, il est résolu d'adopter l'épreuve synthèse de programme en Techniques d'éducation à l'enfance

Adoptée à l'unanimité.

147.13 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 13 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que la direction des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que du diplôme d'études collégiales sans mention et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230213-11

Sur proposition de madame Éline-Marie Rouleau, dûment appuyée par monsieur Stéphane Jean-Bart, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :

CA2022111601

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 14 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui indique que le Service de la formation continue recommande les étudiants admissibles à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une adoption par le conseil d'administration ;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL230213-12

Sur proposition de madame Kim Dufresne, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales (AEC) aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

147.14 Rapport de la direction

Madame Otis présente brièvement les activités qui ont eu lieu au Cégep depuis la dernière rencontre. Le rapport complet de la direction sera transmis aux membres par courriel.

147.15 Dépôt de documents

147.15.1 Offre de cours complémentaires et l'offre de cours d'éducation physique pour l'année 2023-2024

Ces documents ont été transmis aux membres.

147.16 Autres points

Sans objet.

147.17 Présidence et vice-présidence du conseil d'établissement

Selon le Règlement no 1 de régie interne du Cégep régional de Lanaudière (CRL), lors de la première assemblée du conseil d'établissement suivant l'assemblée où le conseil d'administration a adopté les états financiers du CRL, le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à l'élection d'un membre à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'établissement.

Avant de procéder aux élections, il est requis de nommer un président d'élections et un secrétaire d'élections.

CECL230213-13

Sur proposition de madame Johanne Prud'homme, dûment appuyée madame Véronique Assor, il est résolu de nommer madame Caroline Otis, présidente d'élections, ainsi que madame Chantale Gagné, secrétaire d'élections.

- 1) La présidente d'élections procède à l'élection de la présidence du conseil d'établissement et accueille les mises en candidatures.

Madame Geneviève Laporte propose monsieur Stéphane Mercier au poste de président. Monsieur Stéphane Mercier accepte d'être mis en candidature. Étant donné qu'il n'y a aucune autre candidature, monsieur Mercier est élu sans opposition.

- 2) La présidente d'élections procède à l'élection de la vice-présidence du conseil d'établissement et accueille les mises en candidatures.

Madame Kim Dufresne propose monsieur Olivier Thibert au poste de vice-président. Monsieur Olivier Thibert accepte d'être mis en candidature. Étant donné qu'il n'y a aucune autre candidature, monsieur Thibert est élu sans opposition.

CECL230213-14

Sur proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur Étienne Langlois, il est résolu de nommer monsieur Stéphane Mercier à la présidence ainsi que monsieur Olivier Thibert à la vice-présidence du conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité.

147.18 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mardi 21 mars 2023 à 18h.

147.19 Levée de l'assemblée

CECL230213-15

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h10.

Monsieur Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg